



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 juin 2003

Gestion du stationnement par la Ville de Niort

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 17 juin 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2003

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoint :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Jeanine BIMES.
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.
M. Yannick TARDY donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

Excusés :

-

Conseillers :

Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**Direction des Obligations et Droits du Gestion du stationnement par la Ville de Niort
Citoyen**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,
Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

La Communauté d'Agglomération de Niort a mis fin, conformément à notre demande, à la reconnaissance de l'intérêt communautaire des parcs de stationnement situés sur le territoire de la Ville de Niort par délibération en date du 23 juin 2003.

En conséquence, la Ville de Niort assurera, à compter du 1^{er} juillet 2003, la compétence relative aux Garages dont la gestion a été concédée à la SOPAC (Marcel Paul, La Roulière, Saint Jean, Espace Niortais) et aux parkings gérés par convention d'affermage par la SOPAC (Brèche, Biscara, Saint Hilaire, Place des Martyrs, Mûrier, Henri Gelin, Moulin du Milieu, Place du Port, Donjon, Bujault, Orangerie, Jacques De Liniers, Cure, Saint Jean).

Un certain nombre de matériel d'exploitation sera en conséquence transféré de la CAN à la Ville de Niort (il s'agit par exemple de 202 PIAF d'un montant de 13 015,24 €).

En outre, les travaux de construction du parking Saint Vaize sont achevés et il convient d'assurer l'exploitation de ce nouveau parking de 49 places.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les procès verbaux de fin de mise à disposition des biens à intervenir avec la CAN.
- autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer avec la SOPAC un contrat de prestation de services pour la gestion du parking Saint Vaize, d'une durée de 2 ans, pour un montant annuel de 33 990,32 € TTC.
- autoriser le transfert de la CAN à la Ville de Niort des matériels nécessaires à l'exploitation du stationnement.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	2

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gérard NEBAS